



Information  
pour les professionnels

---

# Soutien à domicile pour les personnes de 60 ans et (+)



Vers des soins intégrés de proximité



Information  
pour les professionnels

<b>1. Principe général</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Travail multidisciplinaire</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Tableau récapitulatif</b> .....	<b>4</b>
<b>4. Contenu, en détails</b>	
4.1 Les prestataires .....	<b>5</b>
4.2 Les prestations .....	<b>7</b>
<b>5. Pensez-y</b> .....	<b>11</b>

Pour en savoir plus : [www.brusano.brussels](http://www.brusano.brussels)  
> services > soutien à domicile pour les  
personnes de 60 ans+



## 1 Principe général

Ce projet, financé par l'INAMI et coordonné par Brusano, a pour objectif d'apporter un soutien aux personnes de 60 ans et plus vivant à domicile en région bruxelloise et souffrant de conditions chroniques nécessitant des soins complexes. Ce soutien vise à augmenter la qualité de vie de personnes qui se trouvent dans des situations vulnérables et d'éviter, dans la mesure du possible, la nécessité d'être transféré en institution. L'accompagnement proposé permet de débloquer des situations complexes et permet un renfort temporaire de l'équipe habituelle de soins. Ce projet innovant participe aux soins intégrés et fait partie des formes alternatives de soins aux personnes âgées (Protocole 3).

**Ce focus s'adresse aux professionnels de la santé et du social qui accompagnent des personnes de 60 ans et plus à domicile. Il vise à fournir une aide pratique sur les aides disponibles.**

### CONDITIONS D'ACCÈS

#### Checklist des critères d'inclusion de base :

- la personne est âgée de 60 ans et plus
- la personne habite à domicile (hors institution) en région bruxelloise
- la personne est à risque de perte d'autonomie

#### La personne est exclue du projet si :

- elle séjourne en maison de soins psychiatrique (MSP), maison de repos et de soins (MRS), ou maison de repos pour personnes âgées (MRPA) (sauf court séjour et série de clôture).
- elle bénéficie d'hospitalisation complète (sauf les séances spécifiquement prévues à cet effet, voir détail des prestations).
- uniquement pour le suivi psychologique: les prestations ne sont pas remboursées dans le cadre de ce projet durant la période de prise en charge dans le cadre des soins psychologiques de 1<sup>re</sup> ligne.



#### Nouveauté mars 2021

→ le projet a été prolongé jusque décembre 2022

## 2 Travail multidisciplinaire

L'objectif principal est de débloquer des situations complexes sur le court terme et d'apporter un renfort temporaire à l'équipe habituelle de soins.

### Trois types de prestations sont prévues

<b>Case management*</b> (séances individuelles)	Renforcer la coordination des soins	
<b>Suivi ergothérapeutique</b> (séances individuelles ou de groupe)	Apporter une aide et des conseils pour aménager le domicile et retrouver un fonctionnement optimal dans la vie quotidienne.	Sur prescription médicale
<b>Suivi psychologique</b> (séances individuelles ou de groupe)	Proposer une écoute et un soutien. Les aidants proches peuvent également bénéficier de ce soutien.	Sur prescription médicale

\* Le case management est assuré par une personne externe à l'équipe de soins habituelle et réalisé par un assistant social, infirmier ou médecin généraliste.

Les prestataires qui prestent dans le cadre du projet ont signé une convention avec l'ASBL Brusano. Tous ont au préalable une expérience professionnelle auprès de personnes âgées.

L'équipe de prestataires se réunit tous les deux mois afin de partager les expériences et améliorer les pratiques. Ces prestataires collaborent avec l'équipe de soins, en particulier le médecin généraliste.



### 3 Tableau récapitulatif

<b>Critères d'inclusion</b>	<p><b>La personne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ est âgée de 60 ans et plus</li> <li>→ est à risque de perte d'autonomie</li> <li>→ habite à domicile (hors institution) en région bruxelloise</li> </ul>
<b>Prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Case manager ("coordination de plan de soins")</li> <li>→ Ergothérapeute (sur prescription médicale)</li> <li>→ Psychologue (sur prescription médicale)</li> </ul>
<b>Les étapes</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Détection par un professionnel d'une personne +60ans, vivant à domicile, à Bruxelles, à risque de perte d'autonomie</li> <li>2. Orientation vers le case manager/psychologue/ergothérapeute (selon les besoins) via l'helpdesk de Brusano ou directement en contactant le prestataire (répertoire spécifique) – en accord avec le patient.</li> <li>3. Le prestataire se consulte avec l'équipe de soins actuelle (concertation) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>* le médecin généraliste marque son accord et conserve une trace dans le dossier du patient</li> <li>* si pas de médecin généraliste : accord du gériatre et/ou recherche d'un médecin généraliste</li> <li>* prescription des séances d'ergothérapie et de psychologie (non nécessaire pour le case management)</li> </ul> </li> <li>4. Le prestataire contacte le patient/aidant proche pour fixer le 1<sup>er</sup> rdv</li> <li>5. Premier rdv à domicile et inclusion dans le projet : module initial (dont BelRAI)</li> <li>6. Accompagnement patient/aidant sur une période de <b>3 ans</b></li> </ol>



\* Le coût des prestations est entièrement pris en charge par l'assurance soins de santé (service **gratuit** pour le patient et l'aidant proche).

\* **En cas d'institutionnalisation ou de décès du patient** : une période de clôture du suivi est possible pour le patient et/ou l'aidant.

## 4 Contenu, en détails

### 4.1 Les prestations

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

→ Le patient peut bénéficier des prestations durant une **période de 3 ans**, à partir de la 1<sup>re</sup> prestation facturée.

**Trois types de prestations** sont proposées :

1. Le **module initial**, qui consiste en un bilan préliminaire réalisé chez le patient, en présence éventuellement de son aidant, est facturable une fois dans la vie du patient. Ce module peut être presté par le case manager ou l'ergothérapeute ou le psychologue. Il nécessite l'utilisation de l'échelle d'évaluation BelRAI.
2. Les **prestations en séance** sont faites à domicile, en présence du bénéficiaire et/ou de son aidant (individuel). Un min. de 2 et max. 4 unités peuvent être réalisées au cours de la même journée (soit min. 1 heure et max. 2 heures). Une séance (deux pour le case manager) peut se dérouler dans l'hôpital où le bénéficiaire est hospitalisé. Les prestations de groupe (ergo et psy) sont réalisées en présence de plusieurs bénéficiaires et aidants proches (min 4 et max 8, durée de la séance : entre 2 et 4h). Elles se déroulent dans un lieu collectif, externe au domicile du patient. En raison de la crise COVID-19, les séances de case management et de suivi psychologique peuvent être réalisées à distance (appels téléphoniques, communications vidéo). Ces mesures sont d'application jusqu'à la date déterminée par le Roi et dans le respect des principes d'application.
3. Les **prestations de soutien** sont des actes réalisés en faveur d'un bénéficiaire ou son aidant en son absence, et qui couvrent

notamment les prises de contact avec des personnes dans le réseau du patient, la mise en place des actions identifiées dans le plan de soins, l'identification des ressources nécessaires pour le patient ou son aidant proche.

→ Le **patient** ainsi que son **aidant proche** peuvent en bénéficier.

→ Ces prestations sont entièrement prises en charge par l'assurance soins de santé, les patients et aidants proches **ne paient rien**.

#### AIDES ET REMBOURSEMENTS

##### Période 1

Le bénéficiaire peut recevoir un total de **122 unités (U)** (1U = 30 minutes) sur une période de 3 ans. A titre d'exception, **61U** peuvent être ajoutées si le patient chute, est hospitalisé ou si l'équipe soutient cette 2<sup>e</sup> série d'unités.

##### Période 2

Si le patient est accueilli en institution ou décède, la période de réalisation des prestations est terminée. Une période de 30 jours (pas plus de 10U) peut alors être octroyée afin de clôturer le suivi avec le patient et/ou l'aidant.

L'assurance intervient totalement dans le coût des prestations :

→ Module initial : 128,29€

→ Case management : 25,35€

→ Suivi ergothérapeutique : 21,90€

→ Suivi psychologique : 26,89€

→ Session de groupe ergothérapie : 19,05€

→ Session de groupe suivi psychologique : 23,37€



## EN PRATIQUE

Les 122 unités (U) (1U = 30min) par bénéficiaire couvrent 3 années. Elles sont réparties entre les différents types de prestation de base (case management, ergothérapie et psychologie) en fonction des besoins du bénéficiaire et de son aidant. Ils décideront ensemble du partage des unités, sur base du BelRAI et du recueil d'information auprès du patient, de l'aidant et de l'équipe de soin.

**En cas d'hospitalisation**, le patient bénéficie de deux visites du case manager. S'il a déjà eçu des prestations psy et/ou ergo avant son hospitalisation dans le cadre de ce projet, il peut bénéficier d'une visite du psychologue et d'une visite de l'ergothérapeute.



Si la situation du patient correspond aux critères d'inclusion, vous pouvez prendre directement contact avec un prestataire via le répertoire spécifique **ou** appeler le helpdesk de Brusano (02/880.29.80). Le prestataire contacté prendra soin de contacter l'équipe de soins actuelle afin de coordonner son intervention avec l'existant.


## QUI PEUT PRESCRIRE ?


Les **prestations psychologiques et ergothérapeutiques** se font sur prescription médicale signée par le médecin généraliste du patient. Le **case manager** peut intervenir à la demande d'un prestataire de l'équipe de soin/aidant proche ou patient.

## QUE FAIT LE PRESCRIPTEUR ?

Le médecin généraliste vérifie avec le prestataire si le patient entre bien dans les **critères d'inclusion** (+60ans ; vit à domicile à Bruxelles ; risque de perte d'autonomie) du projet. Selon le/les besoins du patient, il **prescrit** le suivi ergothérapeutique et/ou psychologique.

**Important**: une prescription par prestataire est nécessaire.

		Nom et prénom du prescripteur:	
A REMPLIR PAR LE PRESCRIPTEUR: nom et prénom du bénéficiaire: .....			
Renvoie à la signature du concertationnaire	R/	Projet de soutien à domicile pour les personnes de plus de 60 ans (protocole 3)	
		<b>SUIVI ERGOTHÉRAPEUTIQUE</b>	
Justification médicale de la prescription du médicament original dont le brevet a expiré			
Cachet du prescripteur	Date et signature du prescripteur		
délivré à partir de la date précitée ou à partir de			
PRESCRIPTION DE MEDICAMENTS			

		Nom et prénom du prescripteur:	
A REMPLIR PAR LE PRESCRIPTEUR: nom et prénom du bénéficiaire: .....			
Renvoie à la signature du concertationnaire	R/	Projet de soutien à domicile pour les personnes de plus de 60 ans (protocole 3)	
		<b>SUIVI PSYCHOLOGIQUE</b>	
Justification médicale de la prescription du médicament original dont le brevet a expiré			
Cachet du prescripteur	Date et signature du prescripteur		
délivré à partir de la date précitée ou à partir de			
PRESCRIPTION DE MEDICAMENTS			

## 4.2 Les prestataires

### CASE MANAGEMENT

#### Informations générales

Le case management consiste à renforcer la coordination des soins, lorsque l'organisation habituelle autour du patient n'est plus efficiente. Il est assuré par une **personne externe à l'équipe de soins habituelle** et réalisé par un **assistant social, infirmier ou médecin généraliste**.

#### Les missions du case manager sont :

- écouter les attentes et difficultés et du patient et/ou de son aidant, afin de leur apporter des conseils spécialisés
- coordonner les soins en faveur du patient, notamment en établissant un plan et des objectifs de soins
- assurer l'exécution de ce plan de soins, défendre les intérêts du patient et de son aidant
- évaluer les résultats obtenus

#### Conditions d'accès

Les bénéficiaires sont des personnes qui répondent aux **critères d'inclusion** suivants :

- être âgé de 60 ans et plus
- être à risque de perte d'autonomie
- habiter à domicile (hors institution) en région bruxelloise

Pour bénéficier du **case management**, le patient remplit les 3 conditions suivantes :

- score AIVQ  $\geq 3$
- le bénéficiaire et son aidant ne sont pas en mesure de se représenter eux-mêmes de manière optimale (perte d'autonomie décisionnelle, complexité des soins, difficulté au sein du réseau de soins) et la fonction de coordination de soins et d'aide n'est temporairement pas remplie.
- le bénéficiaire présente une maladie

neurodégénérative et/ou des limitations des aptitudes globales, déterminées automatiquement par l'instrument BelRAI (Score AVQ  $\geq 3$  et/ou Score CPS  $\geq 3$ ) (AIVQ = Activités instrumentales de la vie quotidienne, AVQ = Activités de la vie quotidienne, CPS = Cognitive Performance Scale)

#### Aides et remboursements

- tout au long de l'accompagnement, le case manager collabore avec les autres professionnels du réseau du patient et, en particulier, le médecin généraliste et les autres prestataires du projet (psychologue et ergothérapeute).
- le coût d'intervention par unité du case manager : 25,35 € (01.2022)

Module initial			794474	
Séance (amb)	Séance (hosp)	Session groupe	Soutien	Séance clôture
<b>Case management – médecin généraliste</b>				
794496	794500	–	794511	795115
<b>Case management – infirmier</b>				
794533	794544	–	794555	795130
<b>Case management – assistant social</b>				
794570	794581	–	794592	795152

#### En pratique

Le case manager signe une convention avec Brusano.



**Pour obtenir les coordonnées des prestataires**  
→ consultez le **répertoire spécifique** ou contactez **Brusano**



+32 2 880 29 80  
helpdesk@brusano.brussels  
→ www.brusano.brussels



## SUIVI ERGOTHÉRAPEUTIQUE (SUR PRESCRIPTION MÉDICALE)

### Informations générales

Le suivi ergothérapeutique dans le cadre du projet consiste à apporter une aide et des conseils pour aménager le domicile et retrouver un fonctionnement optimal dans la vie quotidienne.

### Les missions de l'ergothérapeute sont :

- préserver l'autonomie du patient (prévention)
- et/ou lui permettre de recouvrer ou d'améliorer son autonomie et sa capacité à gérer ses soins, après un accident ou un trouble aigu (rééducation)

### Conditions d'accès

Les bénéficiaires sont des personnes qui répondent aux **critères d'inclusion** suivants :

- être âgé de 60 ans et plus
- être à risque de perte d'autonomie
- habiter à domicile (hors institution) en région bruxelloise

Pour bénéficier des **séances d'ergothérapie**, le patient remplit les **3 conditions** suivantes :

- score AIVQ  $\geq 3$  et/ou un score CPS2  $\geq 2$  et/ou un score AVQ  $\geq 3$   
(AIVQ = Activités instrumentales de la vie quotidienne, AVQ = Activités de la vie quotidienne, CPS = Cognitive Performance Scale)
- le patient présente un **risque accru de chute**, objectivé par au moins une chute durant les 30 derniers jours
- son **domicile doit être adapté** pour augmenter son autonomie et sa sécurité et il a la capacité et le souhait d'y séjourner pendant au moins 6 mois, à compter du début de la période.

### Aides et remboursements

- tout au long de l'accompagnement, l'ergothérapeute collabore avec les autres professionnels du réseau du patient et,

en particulier, le médecin généraliste et les autres prestataires du projet (psychologue et case manager)

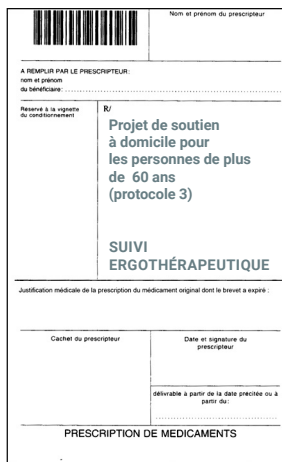
- le **coût d'intervention par unité de l'ergothérapeute** : 21.90€ (au 01.2022)
- le **coût d'intervention des sessions de groupe** est de : 19.05€ (au 01.2022)

Module initial		794474		
Suiivi ergothérapeutique				
Séance	Séance (hosp)	Session groupe	Soutien	Séance clôture
794732	794743	794813	794754	795174

### En pratique

- l'ergothérapeute signe une convention avec Brusano
- le **médecin généraliste** :
  - vérifie avec le prestataire si le patient entre bien dans les **critères d'inclusion**
  - **prescrit** le suivi ergothérapeutique

**Important** : une prescription par prestataire est nécessaire.



Formule de prescription de médicaments. Le formulaire est divisé en plusieurs sections :

- En-tête** : Un code à barres et le nom et prénom du prescripteur.
- Section A** : Remplir par le prescripteur : nom et prénom du bénéficiaire.
- Section B** : Résumé à la signature du pharmacien.
- Section R** : Description du projet : "Projet de soutien à domicile pour les personnes de plus de 60 ans (protocole 3)".
- Section S** : SUIVI ERGOTHÉRAPEUTIQUE.
- Justification** : Justification médicale de la prescription du médicament original (dont le brevet a expiré).
- Signature** : Cachet du prescripteur et Date et signature du prescripteur.
- Validité** : Délivrable à partir de la date précisée ou à partir de...
- Titre** : PRESCRIPTION DE MÉDICAMENTS.



Pour obtenir les coordonnées des prestataires → consultez le répertoire spécifique ou contactez Brusano

## SUIVI PSYCHOLOGIQUE (SUR PRESCRIPTION MÉDICALE)

### Informations générales

Le suivi psychologique dans le cadre du projet consiste à apporter une aide au patient et à son aidant.

### Les missions du psychologue sont :

- écouter les attentes et difficultés et du patient et/ou de son aidant, afin de leur apporter des conseils spécialisés
- soutenir l'acquisition de connaissances et les techniques utiles pour améliorer sa qualité de vie

### Conditions d'accès

Les bénéficiaires sont des personnes qui répondent aux **critères d'inclusion** suivants :

- être âgé de 60 ans et plus
- être à risque de perte d'autonomie
- habiter à domicile (hors institution) en région bruxelloise

Pour bénéficier des **suivi psychologique**, le patient remplit les **3 conditions** suivantes :

- score AIVQ  $\geq 3$  et/ou un score  $\geq 1.5$  dans l'échelle 'Troubles psychiques' et/ou un score positif ( $\geq 1$ ) dans au moins 1 des 5 derniers items dans l'échelle 'Troubles du comportement' (BelRAI Screener) (AIVQ = Activités instrumentales de la vie quotidienne, AVQ = Activités de la vie quotidienne, CPS = Cognitive Performance Scale)
- lui ou son aidant **demande** à bénéficier d'un suivi psychologique
- il **refuse** des soins qui lui sont prescrits et qui sont nécessaires à la préservation de son intégrité phy- sique et/ou mentale.

### Aides et remboursements

- Tout au long de l'accompagnement, le psychologue collabore avec les autres professionnels du patient et, en particulier, le médecin généraliste et les autres prestataires du projet

(ergothérapeute et case manager).


- le **coût d'intervention par unité du psychologue** : 26.89€ (01.2022)
- le **coût d'intervention des sessions de groupe** est de : 23.37€ (01.2022)

Module initial		794474		
Suivi psychologique				
Séance	Séance (hosp)	Session groupe	Soutien	Séance clôture
794776	794780	794835	794791	795196

### En pratique

- le psychologue signe une convention avec Brusano
- le **médecin généraliste** :
  - vérifie avec le prestataire si le patient entre bien dans les **critères d'inclusion**
  - **prescrit** le suivi psychologique

**Important** : une prescription par prestataire est nécessaire.

		Nom et prénom du prescripteur	
A REMPLIR PAR LE PRESCRIPTEUR: nom et prénom du bénéficiaire			
Ressenti à la signature du συνδουλματι		R/ Projet de soutien à domicile pour les personnes de plus de 60 ans (protocole 3)	
<b>SUIVI PSYCHOLOGIQUE</b>			
Justification médicale de la prescription du médicament original dont le brevet a expiré :			
Cachet du prescripteur		Date et signature du prescripteur	
		délivrable à partir de la date prescrite ou à partir du	
PRESCRIPTION DE MEDICAMENTS			



Pour obtenir les coordonnées des prestataires → consultez le répertoire spécifique ou contactez Brusano



+32 2 880 29 80  
helpdesk@brusano.brussels  
→ www.brusano.brussels



## QU'EN EST-IL DES PSYCHOLOGUES DE 1<sup>RE</sup> LIGNE?

Les prestations sont cumulables avec le soutien des psychologues de 1<sup>re</sup> ligne.

	Psychologues 1 <sup>re</sup> ligne	Soutien psychologique Protocole 3
<b>Public cible (âge)</b>	Tout âge (jeunes, adultes, aînés)	60+ (patient) et son aidant
<b>Problèmes rencontrés</b>	Difficultés légères ou modérées liées à un sentiment de dépression, d'anxiété, stress, consommation d'alcool, de somnifères ou de calmants	Perte d'autonomie objectivée par le score BELRAI
<b>Nombre de séances</b>	4 séances de 45 min. remboursées par an (renouvelable 1 fois, soit max. 8 séances annuelles)	122U de 30 minutes sur 3 ans (à partager si nécessaire avec les autres prestataires selon les besoins du patient/aidant proche)
<b>Montant</b>	Quote-part personnelle de 11,20€ par séance (ou 4€ si intervention majorée)	Gratuit pour le patient et son aidant
<b>Prescripteur</b>	Médecin généraliste, psychiatre, médecin du travail ou gériatre	Médecin généraliste du patient
<b>Plus d'info</b>	<a href="http://www.107bru.be/projet_inami">www.107bru.be/projet_inami</a>	<a href="http://brusano.brussels/thematiques/perte-dautonomie/">brusano.brussels/thematiques/perte-dautonomie/</a>

## 5 Pensez-y

### → Bruxelles Social – Sociaal Brussel

Sur le site internet de la carte sociale de la Région de Bruxelles-Capitale, vous trouverez plusieurs structures d'aide et de soutien spécialement adressées aux personnes âgées: [social.brussels/sector/147](https://social.brussels/sector/147)

### → La ligne téléphonique Écoute Seniors

d'Infor Homes offre une écoute et une aide personnalisée. Contact : 02/223 13 43 (accessible le lundi et mercredi de 12h30 à 16h et le vendredi de 9h à 12h30) ou [ecouteseniors@inforhomesasbl.be](mailto:ecouteseniors@inforhomesasbl.be)

### → La fiche Lisa n°6

de Cultures&Santé est un outil pratique qui propose un éclairage sur les enjeux spécifiques liés aux compétences en littératie en santé des personnes âgées et quelques recommandations pour les renforcer: <https://www.cultures-sante.be/nos-outils/fiches-lisa/item/542-fiche-lisa-n-6-la-litteratie-en-sante-et-les-personnes-agees.html>

### → Les psychologues de 1<sup>re</sup> ligne

proposent un accompagnement individuel pris en charge par l'assurance soins de santé: [www.107bru.be/projet\\_inami](http://www.107bru.be/projet_inami)

### → Plusieurs projets pilotes locaux

sont soutenus par les autorités régionales et visent à soutenir les personnes âgées isolées dans les quartiers.

Plus d'infos sur: CitiSen ([www.citisen.be](http://www.citisen.be))  
Zoom Seniors ([www.zoomseniors.brussels](http://www.zoomseniors.brussels))  
et Senior Solidarité.

### → Autres initiatives intéressantes :

- 1 toit 2 âges: [www.1toit2ages.be](http://www.1toit2ages.be)
- Bras-dessus Bras-dessous: [www.brasdessusbrasdessous.be](http://www.brasdessusbrasdessous.be)
- BuurtPensioen: [www.kenniscentrumwwz.be/buurtpensioen](http://www.kenniscentrumwwz.be/buurtpensioen)

## POUR LES AIDANTS-PROCHES

### → Ligne d'écoute téléphonique

[www.aidantsproches.brussels](http://www.aidantsproches.brussels)

### → Réseau SAM

[www.reseau-sam.be](http://www.reseau-sam.be)

### → Jeunes aidants-proches

[www.jeunesaidantsproches.be](http://www.jeunesaidantsproches.be)





**Brusano est un service pluraliste et bicommunautaire de coordination et d'appui aux professionnels de la première ligne. BRUSANO exerce les missions de plateforme de soins palliatifs.**

**Ce soutien concerne également les articulations avec tous les intervenants de la santé et du social à Bruxelles.**

**Brusano, par le biais d'appuis concrets aux intervenants, a pour objectifs :**

#### **Lisibilité du système**

Le citoyen et le professionnel bruxellois trouvent facilement les informations concernant des services et offres dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin, en tenant compte de subsidiarité (step-up care) y compris territorial.

#### **Coordination et multidisciplinarité**

Chaque personne présentant une situation de prise en charge chronique et / ou complexe bénéficie de soins et aides coordonnés, interdisciplinaires, et dont elle et ses aidants proches sont partenaires. La continuité des services et celle de l'information sont assurées.

#### **Accessibilité et vulnérabilités**

Les personnes qui vivent dans des situations de grande pauvreté, de vulnérabilités particulières liées à leurs conditions de vie ou comportements à risque, et particulièrement les personnes socialement discriminées, ont accès aux soins et aides dont elles ont besoin.

#### **Approche quartier**

Chaque Bruxellois trouve, s'il le souhaite, les services dont il a besoin au plus proche de son lieu de vie. Le Quartier est un lieu de soutien social et de solidarité, par ses acteurs formels et informels.

- **Diabète de type 2 | Les systèmes de prise en charge**
- **Soins palliatifs et fin de vie**
- **Santé mentale | Offre de soins : consultations psychologiques de 1<sup>re</sup> ligne**
- **Maintien au domicile des personnes de 60 ans (+)**
- **Accompagnement de la femme enceinte vulnérable | Born In Brussels Professional**

---

Les focus s'articulent avec des répertoires, des FAQ et Focus Live (webinaires).

→ Rendez-vous sur [brusano.brussels](https://brusano.brussels)



Vers des soins intégrés de proximité  
Op weg naar integrale buurtzorg

Helpdesk: +32 2 880 29 80  
info@brusano.brussels  
RPM / RPR : BE0711.719.484

E.R. / V.U. : Michel De Volder,  
rue de l'Association 15  
Verenigingstraat,  
1000 Bruxelles / Brussel

